



SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023
À 18h

Délibération 2023 / 99
(1^{ère} délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 18
Votants : 22

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation
05/12/2023

Date de l'affichage à la
Mairie de la liste des
délibérations de la
séance :
15/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 18h,

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC Pierrick, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : GARRIGUES Françoise (donne pouvoir à ALIBERT Sylvie), GARBE Daniel (donne pouvoir à COQUEAU Stéphane), GROUGEARD Michel, (donne pouvoir à ROUQUIE Vincent), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude.).

Absents excusés : RUAUD Maria de Fatima.

Absents : BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : BACH Hélène.

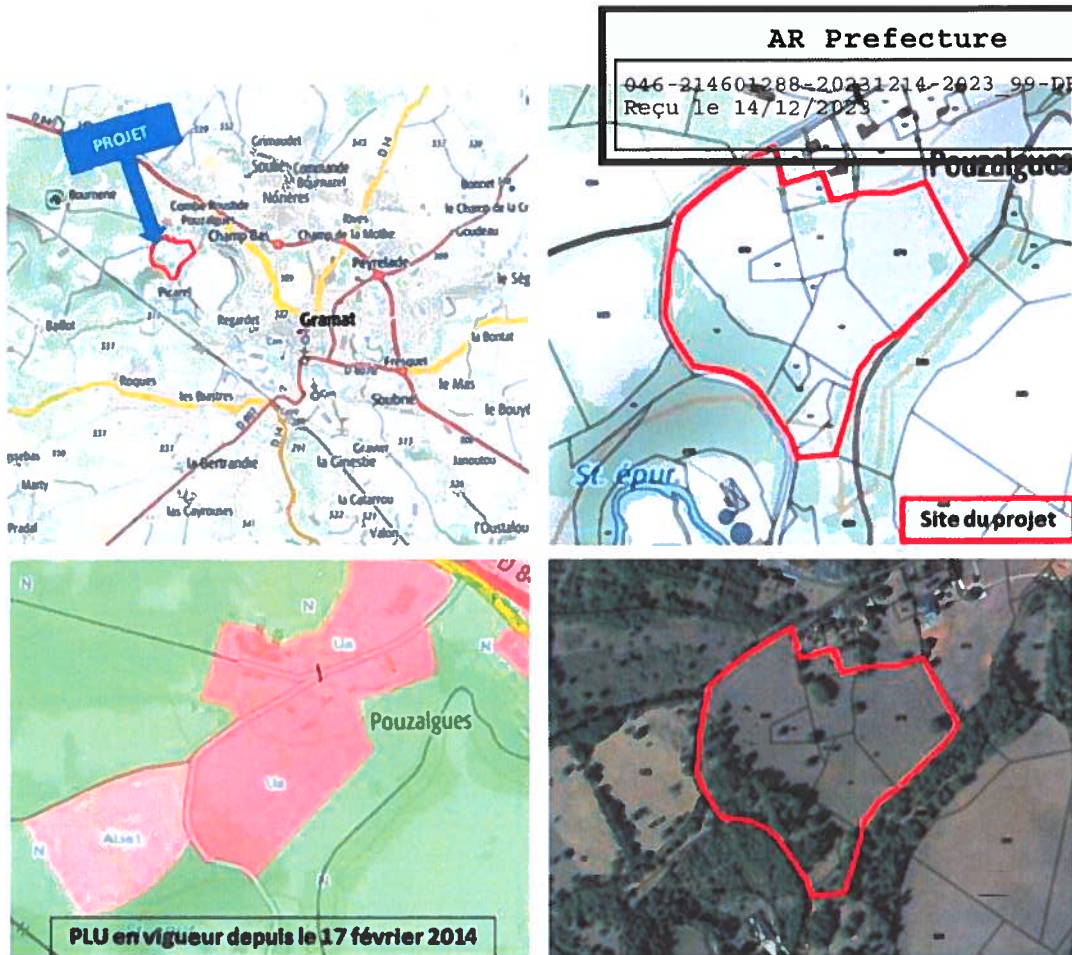
**OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRAMAT CONCERNANT UN PROJET SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE
SITUE AU LIEU-DIT « POUZALGUES ».**

La société CS Solaire développe un projet de parc solaire photovoltaïque au sol au lieu-dit Pouzalgues, entre l'avenue de Belgique et la vallée de l'Alzou. La première proposition de l'entreprise présentait une implantation sur les parcelles en zone Ua et N, cadastrées section A et numéros 356, 357, 358, 360, 361, 362, 363, 364, 676, 678 et 680.

La surface clôturée initialement prévue était de l'ordre de 6 ha pour une puissance estimée à 6,5 MWc. En janvier 2023, les promoteurs du projet précisait qu'ils allaient réduire la superficie et donc la puissance à 3 MWc. Le poste de raccordement serait celui de Rignac, distant de 1,7 km.

Ce projet présente une covisibilité importante pour la frange urbaine de Gramat située au nord et à l'ouest de ce projet : secteurs habités de Regardet, de Picarel, de Pech-Valette, de Croix-David, de Champ-Bas et de Combe-Roustide. Une autre contrainte de ce site est la mobilisation de parcelles classées en zone Ua réservée à l'habitation qui, de fait, n'accepte pas les projets photovoltaïques d'intérêts collectifs. Une éventuelle révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) serait donc nécessaire.

Compte tenu des problématiques de covisibilité avec la frange urbaine nord et ouest de Gramat et de compatibilité avec les règles du PLU en cours, la Commission Travaux et Urbanisme réunie le 08 mars 2023 a émis un avis défavorable concernant ledit projet.



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **EMET** un avis défavorable quant à la poursuite du projet de parc solaire photovoltaïque au lieu-dit Pouzalgues.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance.


Hélène BACH.

Le Maire.


Michel SYLVESTRE.

